

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 367

présenté par

M. Guy Bricout, M. Acquaviva, M. de Courson et M. Lenormand

AVANT L'ARTICLE 15

À l'intitulé du titre IV, supprimer le mot :

« monétisables ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer l'aspect « monétisable » des objets numériques dans la définition des jeux à objets numériques monétisables (JONUM).